

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 9 décembre 2025, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié (à distance)
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance)
Madame Dominique Brière (à distance)
Monsieur Jacques Bérubé (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Martine Riou (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Madame Caroline Beaudoin (à distance)
Madame Joëlle Hudon (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Maude Fréchette (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)

Membres absents :

Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Victor Duro

Poste vacant :

Membre parent – District scolaire 5 (Rivière-du-Loup – secteur sud-ouest)

0.0 SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024-2025 (19 H 31)

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration tient une séance publique d'information au cours de laquelle il présente le rapport annuel 2024-2025 du centre de services scolaire à la population.

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration sur ce rapport.

Le conseil d'administration tient à souligner l'excellence du travail de l'ensemble des membres du personnel pour l'atteinte des résultats sur la réussite des élèves. Cela transparaît dans le rapport annuel et les membres en sont fiers.

1. MOT DE BIENVENUE

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 31)

La réunion est ouverte à 19 h 31 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. **CA 2025-12-0473 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025
6. Suivis aux procès-verbaux
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions de la direction générale
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Élection de la vice-présidence
10. Détermination des services éducatifs dispensés dans les écoles à compter de 2026-2027
11. Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles à compter de 2026-2027
12. Calendrier scolaire 2026-2027 – Formation générale des jeunes
13. Calendriers scolaires 2026-2027 – Formation générale des adultes et formation professionnelle
14. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029
15. Autorisation d'achats à l'extérieur du Canada
16. Désignation d'un chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO) et de deux coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI)
17. Achat d'un équipement de formation pédagogique pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir
18. Questions diverses
19. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. **QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. **CA 2025-12-0474 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Jacques Bérubé **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025, tel que déposé.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

6. **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. **INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

7.1 **ENJEUX STRATÉGIQUES**

Le centre de services scolaire renouvelle l'entente pour le projet de mutualisation des Grands propulseurs pour 3 ans.

Le centre de services scolaire fait partie d'un nouveau projet de mutualisation pour le bureau de santé avec les centres de services scolaires du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Les recommandations du comité d'engagement vers la réussite des élèves sont partagées.

7.2 DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale par intérim présente les décisions qu'elle a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité des ressources humaines

- Présentation du tableau de bord du ministère de l'Éducation du Québec;
- 2 500 postes à pourvoir pour la province et, pour nous, seulement 2 avec aucun bris de service;
- Gel de recrutement toujours en vigueur pour les postes administratifs;
- Power BI : nouveau tableau de bord en appropriation par le service pour les données RH;
- Présentation du bureau régional de la santé;
- Guide de prévention de la violence en cours d'appropriation par les gestionnaires;
- Campagne de valorisation pour le programme d'aide aux employés et la télémédecine;
- Référentiel des compétences des gestionnaires : appropriation et autoévaluation;
- Projet de loi 94 : supervision du personnel, des modèles viendront par la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

9. CA 2025-12-0475 ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

La secrétaire générale, madame Geneviève Soucy, ouvre la période de mise en candidature.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Yves Trazié et résolu :

DE DÉSIGNER madame Dominique Brière à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

10. CA 2025-12-0476 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2026-2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

CONSIDÉRANT le projet de services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles applicables à compter de l'année scolaire 2026-2027 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par Caroline Beaudoin et résolu :

DE DÉTERMINER les services éducatifs qui seront dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup, applicables à compter de l’année scolaire 2026-2027, conformément au document déposé.

*Adoptée à l’unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

11. CA 2025-12-0477 RÈGLES ET CRITÈRES D’INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES À COMPTER DE 2026-2027

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 239 de la *Loi sur l’instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les règles et critères d’inscription des élèves dans ses écoles;

CONSIDÉRANT le projet de règles et critères d’inscription des élèves dans les écoles applicables à compter de l’année scolaire 2026-2027 soumis à la consultation des organismes partenaires conformément à la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation menée par les Services éducatifs jeunes;

IL EST PROPOSÉ par Maude Fréchette et résolu :

D’ADOPTER les règles et critères d’inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup applicables à compter de l’année scolaire 2026-2027, conformément au document déposé.

*Adoptée à l’unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

12. CA 2025-12-0478 CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 – FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 238 de la *Loi sur l’instruction publique*, le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2026-2027 de l’éducation préscolaire et de l’enseignement primaire et secondaire soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

QUE soit adopté le calendrier scolaire 2026-2027 de l’éducation préscolaire et de l’enseignement primaire et secondaire tel que déposé.

*Adoptée à l’unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

13. CA 2025-12-0479 CALENDRIER SCOLAIRE 2026-2027 – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 252 de la *Loi sur l’instruction publique*, le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT les projets de calendrier scolaire 2026-2027 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE soient adoptés les calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

14. CA 2025-12-0480 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DE SES IMMEUBLES 2026-2029

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire 2026-2029 soumis à la consultation conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

D'ÉTABLIR le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2026-2029, conformément au document déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

15. CA 2025-12-0481 AUTORISATION D'ACHATS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la directive pour limiter les achats en ligne;

CONSIDÉRANT la liste des achats suivants qui ne sont pas disponibles en achat direct auprès d'un fournisseur qui accepte nos bons de commande :

- Meta, publicités boostées;
- Noregon Systems, LLC, licence informatique et son interface permettant les diagnostics mécaniques enseignés dans le cadre des programmes Mécanique de véhicules lourds routiers et Mécanique spécialisée d'équipement lourd;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes sont déjà implantés depuis plusieurs années pour des besoins et que leurs poursuites en sont donc nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE ces systèmes sont facturables mensuellement et d'autres annuellement;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

QUE le conseil d'administration autorise l'achat mentionné ci-dessus;

QUE le conseil d'administration donne un délai maximal d'un an afin de trouver une alternative pour ces services, si cela est possible;

QUE la direction générale autorise le remboursement de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

16. CA 2025-12-0482 DÉSIGNATION D'UN CHEF DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ORGANISATIONNELLE (CSIO) ET DE DEUX COORDONNATEURS ORGANISATIONNELS DES MESURES DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (COMSI)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit assurer une gouvernance efficace et transparente dans la gestion liée à la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO) afin de coordonner les activités stratégiques liées à la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE la nomination de deux coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI) est essentielle pour soutenir le CSIO et qu'ils soient des répondants aux domaines spécifiques en matière de sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration détient le pouvoir de procéder à ces nominations conformément aux règles et politiques en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

QUE le conseil d'administration désigne monsieur Samuel Desjardins-Drapeau, directeur du Service des ressources informatiques, à agir à titre de chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO);

QUE le conseil d'administration désigne monsieur Francis Guérette, régisseur, et madame Esther Kampte, analyste en cybersécurité au Service des ressources informatiques, à agir à titre de coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information (COMSI).

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

17. CA 2025-12-0483 ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT DE FORMATION PÉDAGOGIQUE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir souhaite faire l'acquisition d'une formette dynamique automatisée en vue de l'utiliser comme équipement de formation pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement sera utilisé pour le programme d'enseignement Pâtes et papiers – Opérations;

CONSIDÉRANT QUE l'achat sera financé au 2/3 par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure 50580;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles préparera un appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ par Yves Trazié et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Caroline Beaudoin, ing., à lancer un appel d'offres public en vue de faire l'acquisition d'une formette dynamique automatisée pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir;

D'AUTORISER la direction générale à signer le contrat d'acquisition avec la firme qui aura déposé la plus basse soumission jugée conforme.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

18. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

19. CA 2025-12-0484 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 24)

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

Le président,

Geneviève Soucy

Jean-François Lévesque